

Sainte-Adresse

116 éléments de patrimoine remarquable dont

Aucun bâtiment
de niveau 3

Aucun parc et jardin
de niveau 3

1 ensemble cohérent
de niveau 2



SA1 • LOTISSEMENT DE LA HÈVE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Références
cadastrales



Superficie

148 parcelles

8,80 ha



DESCRIPTION

Caractéristique de l'urbanisme résidentiel de la seconde partie du XXe siècle, le lotissement de la Hève se distingue par une composition soignée qui emprunte aux principes des cités-jardins. L'ensemble forme une enclave cohérente, desservie par la rue Chef Mécanicien Prigent et la rue Georges Boissaye du Bocage et conçue pour fonctionner de manière introvertie.

Le plan masse rompt avec la rigidité des trames orthogonales classiques. Il s'organise autour d'un réseau viaire hiérarchisé, composé de courbes souples et d'une boucle centrale qui dessert les îlots tout en limitant la circulation de transit. Cette disposition génère des perspectives visuelles variées et préserve l'intimité résidentielle.

L'unité du quartier repose essentiellement sur une forte présence végétale et une grande homogénéité du bâti. Les maisons, implantées en retrait de la voirie, partagent un gabarit modeste et des volumétries similaires, dominées par des toitures à fortes pentes en tuiles. La continuité paysagère est assurée par le traitement systématique des clôtures : murets et surtout haies vives taillées qui participent à l'atmosphère verdoyante du site.

PRESCRIPTIONS

Ensemble cohérent • Niveau 2

Toute nouvelle construction doit être implantée avec un recul minimum de 2.5 mètres par rapport aux limites séparatives et de 5 mètres par rapport aux limites de l'emprise publique.

Les annexes non jointives de plus de 5m² sont interdites.

Les clôtures sur rue seront constituées d'un mur de soubassement de 0,5 m surmonté d'un grillage de 1 m. Ce dispositif sera doublé d'une haie vive. Cette hauteur pourra atteindre 1,5 m pour les parcelles riveraines de l'avenue du Souvenir Français, soit une hauteur totale de 2 mètres.

Les clôtures de limites séparatives seront constituées d'un grillage de 2 m doublées de haies vives.

